Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00296

Arrêté n° AP-2026-DAC-2543 du 14 octobre 2026

portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air New Zealand pour la période du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 inclus

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des transports en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'aviation civile en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 143/CP du 26 mars 2004 fixant les conditions relatives à l'exercice des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'aviation civile et de desserte aérienne ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-1653/GNC du 13 avril 2010 portant approbation de la convention relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu l'arrêté n° 2022-2465/GNC du 26 octobre 2022 portant nomination de M. Loïc Robin en qualité de directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0481 du 3 juin 2026 portant nomination de Mme Bertille Jouan-Ligné en qualité de directrice adjointe de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DAC-0723 du 19 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté modifié n° AP-2026-DAC-1707 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur, à la directrice adjointe, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction de l'aviation civile en Nouvelle Calédonie, notamment son article 1er bis ;

Vu la convention n° 058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la demande présentée par la société Air New Zealand le 16 juillet 2026 ;

Après avis de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1er : La compagnie Air New Zealand est autorisée à exploiter des services aériens réguliers internationaux conformément au programme annexé au présent arrêté pour la période s'étendant du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement et par délégation, Le directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie

LOÏC ROBIN

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00296

Arrêté n° AP-2026-DAC-2543 du 14 octobre 2026

portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air New Zealand pour la période du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 inclus

Annexe 1

ANNEXE
à l'arrêté n° AP-2026-DAC-2543 du 14 octobre 2026 portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air New Zealand pour la période du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 inclus

Exploitant :

Dénomination	Air New Zealand Limited
Adresse du siège social :	Private Bag 92007 Auckland Nouvelle-Zélande CN 104799
Adresse en Nouvelle-Calédonie :	22, rue Duquesne BP 336 – 98845 Nouméa Cedex
Téléphone / Télécopie :	(687) 28.66.77 / (687) 27.40.50

Flotte exploitée par la compagnie :

Opérateur	Type d'avion	Immatriculation	Configuration
Air New Zealand	A320-271N (A32N) A321-271NX (A32Q)	Variable (dans la limite des exigences techniques en vigueur)	0 C / 165 Y 0 C / 214 Y
Air Calédonie International (partage de code SB/NZ/TN)	*A 320Neo (A20N)* *A 350-900 (A359)*	*F-OTIB / F-ONEA* *Immatriculation en cours*	*0 C / 168 Y* *32 J / 24 W / 269 Y*

PROGRAMME D'EXPLOITATION IATA NW2026-2027

Heure Locale / valable du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 inclus

JOUR	ROUTE	N° de VOL	HEURE LOCALE	TYPE D'AVION
SAMEDI	AKL/NOU	NZ 932 / SB 419	09.10 / 10.10 *18.35 / 19.35* *du 5/12/2026 au 23/01/2027*	A32Q (sauf le 21/11/2026 en A32N)
	NOU/AKL	NZ 933 / SB 418	11.20 / 16.10 *20.45 / 01.35* *du 5/12/2026 au 23/01/2027*	
VENDREDI	*NOU / AKL*	*SB 410 / NZ 313 / TN 1602*	*08.00 / 12.45* **08.00 / 12.35*	*A20N* **A359*
	AKL / NOU	*SB 411 / NZ 312 / TN 1601*	*14.05 / 15.00* **14.10 / 15.00*	
DIMANCHE	*NOU / AKL*	*SB 410 / NZ 313 / TN 1602*	*08.00 / 12.45* **08.00 / 12.35*	*A20N* **A359*
	AKL / NOU	*SB 411 / NZ 312 / TN 1601*	*14.05 / 15.00* **14.10 / 15.00*	

Les horaires sont exprimés en UTC et convertis en heure locale selon les décalages suivants en saison IATA NW26-27 : AKL (UTC +13).

NB : tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification.